



COMMUNE DE WIZERNES

Département du Pas-de-Calais

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 6 Juillet 2026

L'an deux mille vingt-six, le six juillet à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de WIZERNES, dûment convoqué, s'est réuni en séance publique, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Dominique LANOY, Maire. Les convocations et l'ordre du jour ont été transmis par voie dématérialisée aux conseillers municipaux le 1^{er} Juillet 2026. La convocation et l'ordre du jour ont été publiés sur le site de la Mairie le 1^{er} Juillet 2026.

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice : 23

Présents : 18

Votants : 23

VOTE :

A L'UNANIMITÉ

Pour : 23

Contre : 00

Abstention : 00

TRANSMIS EN SOUS-

PREFECTURE LE :

08/07/2026

PUBLIÉ LE :

08/07/2026

Etaient présents : M. Dominique LANOY, Mme Christine BOUTOILLE, M. Clément HERMANT, M. Jean-Jacques VERHAEGHE, Mme Marie-Paule LHERMITTE, M. Alexandre GOUDEFROYE, Mme Nadège NIDERT, M. William HEULLE, M. David VIVIER, M. Jacques CONSEIL, Mme Martine LAMBERT, Mme Maryline DENIS, Mme Sabine LHEUREUX, M. Vincent DEMARTHE, M. Jérémy DANNEL, Mme Christine LEFEBVRE, M. Laurent BRUNET et Mme Ingrid DECLERCQ.

Excusés : Mme Christelle SOULIEZ, M. Mickaël CARRÉ, Mme Alexandra AMBRE, M. Jérémie DIEVAL et Mme Camille VASSEUR, et qui donnent pouvoir respectivement à Mme Christine BOUTOILLE, Mme Sabine LHEUREUX, Mme Nadège NIDERT, Mme Ingrid DECLERCQ et M. Laurent BRUNET.

Secrétaire de séance : Mme Marie-Paule LHERMITTE

D2026-50 : ADHESION AU SERVICE COMMUN « INGENIERIE FINANCIERE »

Rapporteur : Christine BOUTOILLE

Les communes sont confrontées à la fois à une baisse de leurs dotations et à des besoins de services de la part de la population rendant nécessaire le besoin de vision à long terme des capacités financières.

Ainsi, par délibération du conseil communautaire en date du 17 décembre 2020, la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer (CAPSO) a acté le principe de création d'un service commun en charge de l'ingénierie financière : dette et prospective pour les communes qui souhaitent y adhérer.

Ainsi, deux agents de la direction des finances assurent les missions suivantes pour le compte des communes membres :

Pour l'activité « Gestion de la dette » :

- compréhension de l'environnement financier
- audit initial

- valorisation et simulations des opérations en temps réel
- assistance et suivi de la dette
- détection d'opportunités
- optimisation des encours selon les opportunités de marché

Pour l'activité « Prospective » :

- vision synthétique de la santé financière de la collectivité
- impact du contexte réglementaire
- élaboration d'un Plan Pluriannuel d'Investissement
- rapports détaillés des simulations d'investissement
- création de 3 scénarios annuels
- rapport d'analyse rétrospective et prospective
- garantie des équilibres financiers (ratios, épargnes)
- compréhension des marges de manœuvre

Il est envisagé un accompagnement de plusieurs jours, évolutif selon la strate de population comprenant la rédaction de rapports de suivi budgétaire et de la dette, et d'études spécifiques en fonction des besoins de la commune.

La direction des finances de la CAPSO s'est dotée de logiciels spécifiques pour permettre aux communes d'accéder directement aux informations les concernant. Le coût annuel de ce service sera réparti entre les communes adhérentes, suivant une clé de répartition basée sur la strate de population, comme suit :

- moins de 1 000 habitants : 1 500 euros
- de 1 000 à 4 999 habitants : 2 500 euros
- de 5 000 à 8 999 habitants : 5 000 euros
- 9 000 habitants et plus : 10 000 euros

Ces montants pourront être revus annuellement en fonction du nombre de communes adhérentes et du coût réel du service.

L'adhésion de la Ville de WIZERNES est effective à compter de la signature de la convention précisant les modalités organisationnelles et financières.

La création de ce service s'inscrit dans le cadre du schéma de mutualisation et relève de la mise à disposition de services conformément à l'article L5211-4-1 du code général des collectivités territoriales.

Sur avis favorable de la commission « Finances – Budget – Affaires Générales », le Conseil Municipal décide de :

- **VALIDER** l'adhésion de la Ville de WIZERNES au service commun « Ingénierie financière : dette et prospectives », mis en place et géré par la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer, dès aujourd'hui

- **APPROUVER** la convention de mise à disposition de services entre la CAPSO et la Ville de WIZERNES ainsi que les conditions financières,
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition de service entre la CAPSO et la Ville de WIZERNES.

A l'unanimité

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.



Le Maire,

A handwritten signature in red ink, which appears to read "D. Lanoy", is written over the printed name "Dominique LANOY".

Dominique LANOY